

Objectifs :

- Savoir gérer la transition entre les ex-IRP et le nouveau Comité Social et Economique
- Découvrir les principes de fonctionnement du CSE
- Se familiariser aux missions et compétences du CSE
- Identifier les possibilités d'adaptation laissées aux entreprises dans la vie de cette instance
- Connaître les droits et obligations du Président du CSE

Public concerné et prérequis :

Dirigeant, Responsable et collaborateurs du service RH
Etre membre du CSE

Qualification des intervenants :

Formation animée par un consultant spécialisé

Moyens pédagogiques et techniques :

Vidéo-projecteur, Paper-board,
Evaluation au début de la formation sur les attentes
Théorie, Mises en situation, Cas Pratiques
Exercices
Support de cours envoyé par mail

Durée, effectifs :

7 heures.
11 stagiaires.

Programme :

1. Mise en place du Comité Social et Économique (CSE) :
 - La Transition des ex- IRP vers le nouveau Comité Social et Économique (CSE): quel calendrier ?
 - La procédure d'élection des membres du CSE

2. Rôle et fonctionnement du CSE :

- La composition du CSE
- Les différents domaines de compétences : vie économique et financière, organisation de l'entreprise, santé et conditions de travail...
- Le fonctionnement du CSE : commissions, consultations...
- Les moyens : financiers, matériels, droit à la formation...
- La personnalité juridique du CSE
- La mise en place d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)
- L'extension possible du CSE : le Conseil d'entreprise

3. La présidence de CSE :

- Règlement intérieur
- L'organisation et l'animation des réunions
- L'animation des votes et délibérations
- La rédaction et diffusion du procès-verbal

4. Les écueils à éviter au CSE :

- Les obligations d'information et de consultation
- Droits d'alerte : atteinte aux libertés individuelles, alerte économique, "danger grave et imminent"
- Le délit d'entrave : définition et sanctions encourues des travaux de lettrages.

Modalités d'évaluation des acquis :

Evaluation tout au long de la formation

Evaluation en fin de formation sur l'atteinte des objectifs

Evaluation à froid de 15 jours à 2 mois après la fin de la formation

Sanction visée :

Une attestation de stage sera remise à chaque participant.

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Délais moyens pour accéder à la formation :

Inscription au plus tard 15 jours avant le démarrage de l'action

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Oui

OUI

Tarif :

230,00 €

Taux de satisfaction de la formation :

89.3